



Association des résidents du lac Émeraude (ARLÉ)

Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle 2025 (AGA) tenue samedi le 7 juin 2025 à 9h00 au lac Émeraude

(Version finale approuvé par les membres de l'ARLÉ le 27 juin 2026)

La liste des membres présents à l'assemblée est disponible à l'annexe A à la fin du procès-verbal.

Ordre du jour

1. Constat du quorum
2. Mot de bienvenue
3. Ajustement et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de l'AGA tenue le 15 juin 2024
5. Adoption des finances de l'ARLÉ au 31 mars 2025 « État des revenus et dépenses 2024-2025 (1 avril 2024 au 31 mars 2025) » approuvées par le CA le 5 avril 2025
6. Adoption de la cotisation annuelle de l'ARLÉ
7. Adoption de la planification budgétaire 2025-2026 de l'ARLÉ
8. Élections des administrateurs
9. Faits saillants des dossiers et échanges pour l'été 2024
 - a. Dossiers du CA
 - b. Comité Loisirs et sentiers
 - c. Comité Sécurité
 - d. Comité Environnement
10. Varia
11. Levée de l'assemblée

Début de l'assemblée : 9h05

1. Constat du quorum : Quorum confirmé !

40 personnes sont présentes à l'assemblée, représentant 32 membres. De plus, M. Mario Montambault, conseiller municipal aux lacs, est présent à la rencontre.

Selon les règles administratives de l'ARLÉ, le quorum devant être constitué d'au moins 20 membres, il est confirmé.

2. Mot de bienvenue

Guy-Francis Julien, président, souhaite la bienvenue aux membres et les remercie tous de leur présence à cette assemblée en plein air pour notre 53^e anniversaire de notre Association. Dans son allocution, Guy-Francis :

- Souhaite la bienvenue aux nouveaux propriétaires : 3063-Émilie Lacasse et Kevin Dufour, 3595-Marc Painchaud;
- Remercie et présente chaque membre du Conseil d'administration de l'ARLÉ;
- Remercie pour la belle mobilisation des nombreux bénévoles (34) des comités et pour la participation aux activités organisées qui font de l'ARLÉ une association dynamique et en pleine santé. Il rappelle que tout est bien documenté dans le rapport annuel du CA pour l'année 2024-2025 et le suivi de notre 4^e année du plan stratégique 2021-2026;

- **Il félicite et remercie le Bénévole de l'Année 2024 : M. Michel Lévesque**, pour son incroyable travail au comité des loisirs et sentiers pour la mise en place d'un réseau de sentiers forestiers, la construction de 3 ponceaux, la contribution à l'entretien des sentiers hivernaux, sans compter sa contribution au CA et au Comité des ISA avec la municipalité. Claude Lambert lui remet un certificat cadeau de 50\$ utilisable à l'Intermarché de Saint-Ubalde.
- Signale le faible niveau de membership de ces 2 dernières années avec seulement 79 membres (75%) en 2024, bien en deçà de nos attentes, et mentionne que tous les membres du CA paient leur cotisation annuelle malgré les nombreuses heures de bénévolat. Des rappels personnels par courriel ont été effectués avec peu de résultats, mais il n'est pas question pour Guy-Francis de faire du porte-à-porte pour recueillir la minime cotisation. Guy-Francis mentionne que la cotisation est un gage de reconnaissance envers les bénévoles et du travail qui est réalisé pour protéger notre environnement. Il sait que les gens présents à l'AGA ne sont pas visés par ce constat, mais que le membership pourrait être plus représentatif de la satisfaction de l'équipe en place ou des actions de l'ARLÉ.

Année	Nbre de propriétaires	Nbre de membres	Membership
2024	105	79	75%
2023	105	86	82%
2022	105	97	92%
2021	105	101	96%
2020	105	CONGÉ	
2019	105	102	97%

En terminant, Guy-Francis mentionne que l'ordre du jour (ODJ) de l'AGA a été revu pour régler les aspects administratifs dans le premier tiers et qu'une période d'information et d'échanges aura lieu pour les deux derniers tiers.

3. Ajustement et adoption de l'ordre du jour : Proposé par Gaétan Michaud et adopté à l'unanimité sans ajout au point varia.

L'ODJ est soumis pour adoption sans être lu en réunion car les membres l'ont reçu avec l'avis de convocation. Guy-Francis Julien demande si des points sont à ajouter à l'ordre du jour.

Guy-Francis Julien demande un proposeur et le vote à main levée, l'ordre du jour est adopté tel quel à l'unanimité.

4. Adoption du procès-verbal de l'AGA du 15 juin 2024 : Proposé par Michel Grégoire et adopté tel quel à l'unanimité.

Le procès-verbal est soumis pour adoption sans être lu en réunion car les membres l'ont reçu avec l'avis de convocation. Guy-Francis Julien mentionne qu'aucun commentaire n'a été reçu et aucune modification n'a été apportée.

Guy-Francis Julien demande s'il y a des ajustements, ainsi qu'un proposeur et le vote à main levée, le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 15 juin 2024 est adopté tel quel à l'unanimité.

5. Adoption des états financiers de l'ARLÉ au 31 mars 2025 « État des revenus et dépenses 2024-2025 (1 avril 2024 au 31 mars 2025) » approuvés par le CA le 5 avril 2025: Proposés par Bernard Labelle et adoptés tels quels à l'unanimité.

Hélène Delisle présente l'état financier qui a été transmis aux membres avec l'avis de convocation. *Lien vers détail en PDF : [État des revenus et dépenses 2024-2025 \(1 avril 2024 au 31 mars 2025\)](#)*

Sommaire des liquidités			
Solde au début (2024-04-01)			
Desjardins			
Compte courant			2 681 \$
Épargne Stable			2 193 \$
Dépôt à terme			10 440 \$
Petite caisse			35 \$
			15 348 \$
<i>Passif à soustraire : Aucun</i>			
Solde RÉEL de l'ARLÉ au début de l'exercice			15 348 \$
Solde à la fin (2025-03-31)			
Desjardins			
Compte courant			7 033 \$
Épargne Stable			3 760 \$
Dépôt à terme	Placement du 12-01-2023 au 12-01-2025 à 4,40%		10 899 \$
	Placement renouvelé à 2,25% pour 2 ans le 12 janvier 2025		
Petite caisse			35 \$
			21 727 \$
<i>Passif à soustraire : Subvention reçue à l'avance de la Municipalité Saint-Ubalde pour projets 2025</i>			
			(6 350) \$
Solde RÉEL de l'ARLÉ à la fin de l'exercice			15 377 \$
Surplus des revenus sur les dépenses			29 \$
Hélène Delisle, Trésorière			
2025-04-05			

Le nouveau solde de l'avoir de l'ARLÉ est de 15 377\$ au 31 mars 2025.

Hélène Delisle demande s'il y a des ajustements, ainsi qu'un proposeur et le vote à main levée, l'état des revenus et dépenses de l'ARLÉ 2024-2025 est adopté tel quel à l'unanimité.

6. Adoption de la cotisation annuelle de l'ARLÉ : Proposée par Maxime Lauriault et adoptée telle quelle à l'unanimité.

Hélène Delisle mentionne que :

- L'ARLÉ dispose d'un solde bancaire RÉEL de 15 377\$ au 1 avril 2025, soit l'équivalent d'il y a 5 ans lorsque le nouveau CA a pris en mains l'ARLÉ (15 650,79\$ au 31 mars 2020). Une somme importante considérant que nous avons célébré le 50e anniversaire et réalisé plusieurs projets structurants ces dernières années;
- À l'AGA du 25 juin 2022, il a été voté d'augmenter la cotisation annuelle des membres de 10\$ pour couvrir l'assurance responsabilité;

- Durant les 6 dernières années (2020-2025), nous avons obtenu des sommes importantes de la municipalité pour nos projets environnementaux (18 540\$). Et ce sans compter les centaines d'heures des bénévoles du Comité environnement;
- Pour les prochaines années, nous n'anticipons pas de dépenses importantes qui peuvent mettre en péril nos fonds et on peut tolérer une diminution de nos avoirs à un peu moins de 10 000\$, ce qui sera bien au-dessus du seuil de 5 000\$ fixé à l'AGA de 2021 comme fonds de prévoyance;
- Le CA propose donc un retour de la cotisation annuelle à 20\$, mais souhaite la collaboration des résidents pour redresser le membership.

Contribution St-Ubalde	
2020	\$497
2021	\$2 000
2022	\$2 986
2023	\$2 597
2024	\$4 110
2025	\$6 350
	\$18 540

Guy-Francis Julien mentionne que la participation des commanditaires pourra toujours être requise pour financer des projets spéciaux. Hélène Delisle demande s'il y a des questions ou commentaires, ainsi qu'un proposeur et le vote à main levée pour l'acceptation de cette proposition. La cotisation annuelle à 20\$ est adoptée à l'unanimité.

7. Adoption de la planification budgétaire 2025-2026 de l'ARLÉ: Proposé par Marie-France Tremblay et adoptée telle quelle à l'unanimité.

Avec une cotisation à 20\$, la planification budgétaire 2025-2026 de l'Association présente un budget déficitaire de 1 080\$ avec des revenus de 8 950\$ et des dépenses totalisant 10 030\$ (financement de 6 350\$ par la municipalité).

Hélène Delisle mentionne que la municipalité a déjà contribué pour un total de 6 350\$ à des projets environnementaux réalisés par les bénévoles de l'ARLÉ. Une reddition de comptes sera effectuée à l'automne 2025. C'est à nous d'en profiter !

De plus, Hélène Delisle mentionne qu'une somme de 750\$ (1 500\$ sur 2 ans) est planifiée pour des infrastructures pour les sentiers forestiers. Le document a été transmis aux membres avec l'avis de convocation. *Lien vers PDF : [ARLÉ – Planification budgétaire 2025-2026](#)*

Hélène Delisle demande s'il y a des ajustements, ainsi qu'un proposeur et le vote à main levée, la planification budgétaire 2025-2026 est adoptée à l'unanimité.

8. Élections des administrateurs : Réélection de Brigitte Pineau (3555), Hélène Delisle (3033) et ajout de Marie-Claude Dubé (3071) et Christophe Scholtes au CA à l'unanimité.

Guy-Francis Julien rappelle que nos règles administratives prévoient :

- Un conseil d'administration composé de trois (3) à neuf (9) administrateurs;
- Les mandats sont de 2 ans;
- Le poste de président doit faire l'objet d'un vote spécifique pour la fonction;
- Que les administrateurs doivent être élus et se partageront les tâches du CA et les rôles de secrétaire et trésorier.

Guy-Francis Julien mentionne que Carole Robitaille, Claude Lambert et Réjean Lavoie demeurent sur le CA (élus en 2024). Il remercie chaleureusement Michel Lévesque (élu 2020) pour son implication ces 4,5 dernières années au CA. Merci Michel !

Guy-Francis Julien mentionne que la relève des administrateurs d'une association comme la nôtre est primordiale, doit être préparée et discutée sérieusement avec les membres pour avoir une équipe représentative des membres. Ainsi, il mentionne avoir réalisé avec toute l'équipe de l'ARLÉ de nombreux projets depuis qu'il a été élu comme président en 2020 et ne briguera pas de 4^e mandat comme président en 2026.

Guy-Francis Julien rappelle les grands projets et profitera de la prochaine année pour assurer une bonne relève :

- Célébration du 50e anniversaire de l'ARLÉ et pour honorer 12 bâtisseurs de l'Association des résidents du Lac Émeraude (2022);
- Recherche de financement municipal pour assurer la protection du lac par l'amélioration des bandes riveraines et des écoroutes;
- Protection des lacs en collaboration avec les autres Associations de lacs et la Municipalité de Saint-Ubalde :
 - La mise en œuvre du Règlement 242 RELATIF À LA CONSERVATION DES LACS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE. Mise en œuvre 2021 et nouvelle version en 2025;
 - La mise en place d'un projet pour la mise aux normes des installations septiques pour la protection de l'eau.
- Une Association active 12 mois par année, structurée et communicative, avec des sentiers forestiers pour faire le tour du lac.

Finalement, Guy-Francis Julien mentionne que Brigitte Pineau (secrétaire) et Hélène Delisle (trésorière), se représentent pour un nouveau mandat de 2 années. Il a reçu la candidature de Marie-Claude Dubé (3071) et Jean-Christophe Scholtes (3124). Il invite les membres à rejoindre le CA. Aucun membre présent dans l'assemblée ne signale son intérêt à déposer une candidature.

Brigitte Pineau, Hélène Delisle, Marie-Claude Dubé et Jean-Christophe Scholtes acceptent leurs mandats jusqu'en 2027.

Guy-Francis Julien demande le vote des membres pour l'élection pour les 4 administrateurs.

IL EST VOTÉ À L'UNANIMITÉ par l'assemblée de confier à Marie-Claude Dubé, Brigitte Pineau, Hélène Delisle et Jean-Christophe Scholtes, un poste d'administrateur pour les 2 prochaines années (2027). Bienvenue Marie-Claude et Jean-Christophe dans un nouveau CA paritaire !

9.Faits saillants des dossiers et échanges pour l'été 2025

9.a - Dossiers du CA :

Guy-Francis Julien aborde les points suivants :

❖ Règlement 242 : Permis d'accès aux lacs, lavage des embarcations, embarcadère privé et amarrage obligatoire à son quai :

- Guy-Francis Julien mentionne qu'après 4 années de projet pilote, de nombreuses discussions ont été effectuées ces dernières années avec les Associations de lacs de Saint-Ubalde et la municipalité. Ces travaux ont abouti le 14 avril 2025 avec l'adoption du règlement numéro 242-3 sur l'accès, la protection des lacs et la sécurité des personnes, lequel abroge et remplace les règlements 242, 242-1 et 242-2 :
 - Chaque lac a son code d'éthique;

- Nous sommes toujours à l'affût de contenir le nombre d'embarcations pour respecter la capacité portante de chaque lac.
- Guy-Francis Julien **résume le règlement pour la majorité des contribuables au lac Émeraude** qui met en place des mesures pour prévenir l'envahissement des lacs par des espèces exotiques envahissantes en croissance au Québec :
 - L'information est disponible dans le [St-U spécial du 13 mai 2025](#), et la section [Sports-et-plein-air | Règlement 242-3](#) sur le site de la municipalité
 - C'est la responsabilité de tous les propriétaires d'embarcations de respecter la réglementation municipale ;
 - **Permis d'accès aux lacs (gratuit) pour les contribuables** : Obligatoire d'enregistrer toutes les embarcation motorisées et non motorisées. Une vignette doit être apposée sur chaque embarcation. C'est gratuit et perpétuel pour le même propriétaire de l'embarcation;
 - Formulaire de recensement déjà envoyé par la municipalité. Si non reçu, communiquer avec la municipalité : info@saintubalde.com ou Émilie Desmarais 418-277-2124, poste 103.
 - *Complément d'information à la suite de l'AGA* : Pour ceux qui ont complété le formulaire de recensement, la municipalité a confirmé que les vignettes ont été postées et qu'elles devraient être livrées d'ici le 13 juin 2025;
 - **Lavage des embarcations** : Obligatoire si on change de plan d'eau.
 - **Embarcadère privé d'un propriétaire riverain** :
 - Un propriétaire riverain peut utiliser son terrain riverain pour mettre à l'eau et sortir sa propre embarcation, motorisée ou non, s'il se conforme aux dispositions du règlement;
 - S'il n'y a pas d'embarcadère municipal sur un lac, un propriétaire riverain peut utiliser son terrain riverain pour mettre à l'eau et sortir l'embarcation, motorisée ou non, d'un propriétaire riverain du même lac, ou d'un propriétaire non riverain du même lac détenteur d'une servitude inscrite sur le registre foncier, s'il se conforme aux dispositions du règlement.
 - **Obligation d'amarrer toute embarcation motorisée à son quai** :
 - Toute embarcation motorisée doit obligatoirement être amarrée au quai prévu, si elle est laissée sans surveillance. À défaut, l'embarcation motorisée devra être sortie du plan d'eau. Le propriétaire non riverain détenteur d'une servitude inscrite sur le registre foncier est assujetti à cette même obligation.
 - **C'est la municipalité qui gère le règlement, ce n'est pas l'ARLÉ.**
- Guy-Francis Julien demande aux propriétaires d'embarcations qui n'ont pas encore leur vignette de régulariser la situation rapidement.

❖ Voirie : abat-poussières, vitesse sur les chemins du lac Émeraude (40 km/h) et réfection du chemin Nord

- **Abat-poussières** : Guy-Francis Julien rappelle que la Municipalité et l'Association ont convenu en 2023 d'un plan d'épandage pour réduire au minimum l'usage de calcium qui se retrouvera inévitablement dans le lac. Un équilibre est à maintenir afin de conserver des routes en bon état et d'éviter le plus possible le soulèvement de la poussière.
 - Consultez le site Internet de l'ARLÉ pour plus d'information sur [l'entretien écoresponsable au lac Émeraude \(abat-poussière, zones d'épandage, etc.\)](#)
 - Voir le reportage de Radio-Canada : [De plus en plus d'écouroutes dans la grande région de Québec, Radio-Canada, 2025-01-26](#)
 - Le défi c'est de faire comprendre aux véhicules, VTT et motos d'adapter sa vitesse: on ne roule pas sur l'asphalte.

- **Vitesse sur les chemins du lac Émeraude (40 km/h) :** Tel que mentionné précédemment, la vitesse est directement reliée au soulèvement de la poussière. Expérimentons donc de respecter la vitesse de 40km/h. Ça nous prendra au plus une minute de plus de notre précieux temps;
- **Réfection du chemin Nord :** Les deux derniers étés avec des pluies abondantes ont été catastrophiques. Évidemment, la réfection du chemin Nord n'a pas été complétée et est encore prévue en 2025. Aucune promesse ...
- **Ponceaux, section de chemin, fossés ou autre :** Si vous avez à signaler quelconque problématique concernant les chemins :
 - URGENCE VOIRIE : 418 326-1713
 - Ou par courriel si non urgent : info@saintubalde.com
 - Si pas de réponse à votre satisfaction, parlez-en à Louis Ouellet, conseiller municipal et représentant au Comité voirie;
 - Ultimement, nous vous invitons à communiquer avec Claude Lambert de l'ARLÉ.

9.b Comité Loisirs et sentiers

Claude Lambert, responsable du comité, remercie chaleureusement tous les bénévoles qui contribuent à la vie active au lac Émeraude, toutes saisons confondues. Celui-ci propose aux membres les différents projets et activités prévus au cours de l'année;

❖ Sentiers pédestres :

Michel Lévesque aborde les points suivants en regard des sentiers :

- Résumé des travaux effectués pour les sentiers des 2 dernières années :
 - 2023 : développement du sentier Sud avec construction de 2 petits ponts
 - 2024 : développement du sentier des Falaises avec la construction de 2 petites passerelles;
 - Les frais remboursés par les membres via le budget de l'Association se limitent à des matériaux, de l'essence et de la location d'équipement. Aucune main d'œuvre n'a été remboursée;
- En lien avec l'adoption par les membres d'un budget de 1 500\$ pour les 2 prochaines années (750\$/an) afin d'entretenir et développer de nouveaux sentiers, Michel présente le plan suivant :
 - Été 2025 : Entretien des sentiers existants et installation de la passerelle sur le sentier du Lac à la Hache. Construction et installation de 2 bancs à des points de vue sur le sentier des falaises;
 - Automne 2025 : Développement de nouveaux sentiers au Sud entre le chemin à Igor, le chemin des Savard et le Lac des Saliers;
 - 2026 : Construction d'un belvédère solide et sécuritaire à l'endroit du belvédère naturel actuel.
- Michel Lévesque suggère aussi l'implication de résidents dans la construction des bancs, pour bonifier les sentiers afin d'interpréter la nature et de réaliser une signalisation plus complète et artistique;
- Une analyse sera réalisée afin de vérifier la possibilité de faire des sentiers du côté nord. Dans l'affirmative, les résidents seront consultés.
- Un rappel est effectué auprès des motoneigistes afin de respecter la signalisation des sentiers hivernaux sur le Lac pour conserver les pistes de ski en bon état.

❖ Activités sociales à l'été 2025 :

Claude Lambert aborde les points suivants en regard des activités sociales :

- Parade à Léon, samedi le 19 juillet à 21h00;
- Concert d'Ève Stastny et Valérie Timofeeva au Lac Émeraude, dimanche le 27 juillet 14h00 (en cas de pluie remis au dimanche 3 août 2025) dans la baie-Est sur le lac au quai de Louis Ouellet ;
- Matinée sans vague, dimanche le 18 août avant 12h00;
- L'épluchette de blé d'inde durant la fin de semaine de la fête du Travail (samedi le 30 août en PM). La famille Lauriault accepte encore de nous accueillir pour la tenue de l'évènement;
- Comme à l'habitude, des jouets seront installés à la petite plage dans les prochaines semaines.

9.c - Comité Sécurité

Guy-Francis Julien, en remplacement de Réjean Lavoie qui est responsable de ce comité, aborde les points suivants :

- **Sécurité nautique** : rappel des bouées et consignes de sécurité en remorquage :
 - Respecter la zone familiale de 60 mètres tout le tour du lac (indicateur de distance par les bouées sur tout le tour du lac, pas seulement devant les bouées...);
 - En remorquage, toujours avoir une 2^e personne dans l'embarcation motorisée pour surveiller les personnes remorquées;
 - Attention aux conducteurs de motomarines qui croisent les vagues des bateaux en remorquage;
 - Guy-Francis précise que l'installation des bouées résiduelles et de l'éclairage approprié pour les voir la nuit se fera sous peu. Il demande l'aide de bénévoles pour ce faire;
 - Il mentionne aux résidents de vérifier les bidons indiquant l'emplacement de roches ou de prises d'eau afin qu'ils ne soient pas perforés et demeurent visibles dans la zone de navigation familiale.
- **Réseau cellulaire (Tour cellulaire à venir ND de Montauban)** : Dossier à suivre à l'automne 2025, on espère sa mise en service en 2025 :
 - Les dernières nouvelles sont documentées ici : [Amélioration du signal cellulaire au lac Émeraude](#).
- **Hydro-Québec (coupe/élagage des arbres)** : Les travaux ont été effectués dans les derniers 12 mois, nous en avons parlé à l'AGA du 15 juin 2024.
 - Merci de ramasser les arbres et branches aux abords du chemin devant votre propriété;
 - Merci de jeter à l'écocentre – **pas dans la forêt ou dans nos sentiers**;
 - Si pas satisfait, veuillez communiquer avec Hydro-Québec;
 - Nous sommes en discussion avec la municipalité pour des perspectives de reboisement sous les lignes d'HQ avec des espèces compatibles. Merci d'en faire part au Comité environnement (Environnement@lelacemeraude.com).
- **Plan d'urgence** : la municipalité nous informe qu'un plan d'urgence est toujours actif à la municipalité et les autres instances de sécurité publique. L'ARLÉ a demandé qu'une communication soit effectuée à la population de Saint-Ubalde :
 - **Accès à l'eau du lac en cas de feu** : La municipalité nous confirme que les pompiers de Saint-Ubalde ont l'équipement requis pour prendre l'eau du lac en cas d'incendie 12 mois par année (Hiver comme Été);
 - **Feux d'artifice et feux à ciel ouvert** : Guy-Francis rappelle que l'ARLÉ ne favorise pas l'utilisation de feux d'artifice autour du lac en raison des risques d'incendie et des incidences sur la qualité de l'environnement. Il rappelle aussi la réglementation municipale et la nécessité d'obtenir un permis avant la tenue de ces 2 activités;

- **Surveillez l'indice de feu en vigueur** : Vous remarquerez une nouvelle pancarte d'indice de feu installée en 2024 au village sur le chemin allant aux lacs. Nous conseillons de télécharger l'application SOPFEU sur votre appareil mobile ou de consulter le site web [SOPFEU-Carte des indices d'incendie par région](#)
- **Visibilité de votre adresse civique** : assurez-vous que votre adresse civique soit visible du chemin.
- **Caméras** : rappel de l'information concernant les caméras de surveillance, avec l'enregistrement vidéo autour du lac, positionnées à des endroits stratégiques et secrets pour maximiser leur efficacité. Une mise à jour de l'équipement est prévue en 2025.
 - N'hésitez pas à communiquer avec le responsable du comité si vous êtes victime d'une activité malveillante en mentionnant la date, l'heure et le lieu.

9.d- Comité Environnement :

Carole Robitaille, responsable de ce comité, présente les membres du Comité environnement :

- François Bolduc (nord)
- Guy Dumas (sud)
- Alain Girard (nord)
- Guy Francis Julien (sud)
- Pierre Laganière (nord)
- Michel Lévesque (quitte + remerciements)
- Brigitte Pineau (sud)
- Carole Robitaille (sud)

Carole Robitaille aborde les points suivants sur la qualité de l'eau du Lac Émeraude, le projet de revégétalisation des berges et gestion des eaux de surface et le rapport sommaire sur l'état des bandes riveraines au Lac Émeraude:

❖ Qualité de l'eau du lac Émeraude

- Surveillance de la qualité de l'eau :
 - Suivi avec le RSVL (ministère de l'Environnement / + de 800 lacs) : tous des bénévoles;
 - Suivi de la transparence (disque de Secchi), et des propriétés physico-chimiques (phosphore, chlorophylle, carbone organique dissous);
- Transparence au lac Émeraude
 - 9 mesures de transparence au lac Émeraude entre le 3 juin et le 2 octobre 2024 (François Bolduc) :
 - **6,2 mètres** de transparence en moyenne, avec un maximum à 7 mètres et un minimum à 5 mètres

Les résultats de la transparence sont moins bons durant les deux derniers étés en raison des pluies abondantes causant un apport additionnel de matière organique (2023 : 6,4 (F. Bolduc) / 2022 : 7,9 (P. Laganière) / 2021 : 7,7 (P. Laganière))
- Propriétés physico chimiques : Les derniers relevés physico-chimiques datent de 2020, la reprise des échantillonnages est prévue cette année et les résultats sont attendus en 2026;
 - En 2020, l'ensemble des variables physico chimiques mesurées dans une des zones d'eau profonde du Lac Émeraude situe son état trophique dans la classe oligotrophe (bonne santé).
- Pourquoi on fait de la surveillance? pour se donner une chance de réagir si notre lac présentait des signes de pollution.
 - Les problèmes de ruissellement et d'apport de la matière organique au lac entraînent une augmentation du taux de phosphore (sera mesuré cet été avec le RSVL)

- Des mesures d'atténuation sont donc essentielles en protégeant la bande riveraine (filtre naturel) :
 - Plantation d'arbres, d'arbustes, et de végétation herbacée afin de ralentir le débit de l'eau qui arrive au lac et de retenir les nutriments
- La bande riveraine, c'est quoi ?
 - Largeur entre **10 et 15 mètres** à partir d'un cours d'eau;
 - **Une seule ouverture** (largeur maximale 5 mètres) autorisée par terrain;
 - La fenêtre d'observation et la rampe de mise à l'eau doivent coïncider;
 - **La bande riveraine est comme la forêt naturelle** (+ impact sur les bernaches qui nichent au Québec)
- **TRUC : commencer lentement si bande riveraine est dénudée**
 - Plutôt que de tout tondre, tondre des passages piétonniers;
 - Créer des zones arbustives;
 - Utiliser les végétaux présents sur le pourtour de l'eau;
 - Créer des zones de piétinement zéro.

❖ **Projet de revégétalisation des berges et gestion des eaux de surface (végétaux et conseils de la CAPSA)**

- Service conseil, pour revégétaliser les berges et limiter l'écoulement de l'eau de ruissellement vers le lac, effectué par la CPASA et achat d'arbustes financés par la municipalité;
- Service conseil :
 - Visite sur place d'une heure par Chantal Leblanc (technicienne en milieu naturel certifiée en science de l'environnement) avec végétaux proposés;
 - Dates proposées : 26-27 juillet, 2-3 août, 20-21 septembre;
 - 2 visites déjà prévues les 2 ou 3 août;
 - Les conseils portent aussi sur le reboisement après l'installation des ISA et les coupes d'Hydro-Québec.
- Achats :
 - 10 arbustes ou végétaux pour chaque riverain ayant participé au projet pour une plantation à l'automne ou dans l'année suivante.
- Résultats :
 - Été 2024 : 3 visites + 9 riverains ont commandé des arbustes (107 végétaux en tout!);
 - Au total depuis le début du projet en 2021 : 20 visites et près de 350 végétaux plantés!

❖ **Rapport sommaire sur l'état des bandes riveraines au lac Émeraude (avis externe de la CAPSA)**

- État de la situation sur la bande riveraine (tour du lac en 2024 avec Chantal Leblanc de la CAPSA)
- Objectifs :
 - Définir et identifier des zones ou types de propriétés qui ont des caractéristiques communes, qui présentent une problématique ou méritent une attention particulière;
 - Porter une attention aux descentes à bateaux;
 - Identifier des pistes d'améliorations;
 - Présenter les résultats aux membres de l'ARLÉ par un document synthèse.
- Solutions :
 - Accompagnement des propriétaires pour apporter des correctifs aux descentes à bateaux et/ou aux surfaces gazonnées (rencontre de propriétaires, conseils personnalisés, plan d'aménagement détaillé);
 - Sensibilisation et information entourant l'aménagement des rives, la gestion du ruissellement, l'imperméabilisation des sols, etc;
 - Visites à domicile pour des conseils personnalisés sur la végétalisation (comme les années passées) ainsi que sur la gestion des eaux de ruissellement.
- Rapport effectué par la CAPSA et résultats disponibles dans quelques semaines;

- Sommaire rendu public à tout le monde et réalisation de fiches personnelles (pour faire suite à l'exercice réalisé en 2016 par le Comité environnement).

❖ **Caractérisation des installations septiques au lac Émeraude :**

Michel Lévesque aborde les points suivants sur la caractérisation des installations septiques au Lac Émeraude :

- On rappelle que le projet a été initié en octobre 2021 avec la mise en place d'un comité de résidents (Comité ISA) pour appuyer la municipalité et faire le lien avec les associations de Lacs. Plus d'une quinzaine de rencontres se sont tenues depuis.
- Le comité ISA est formé de Sonja Behmel (Lac Perreault), Gilbert Lavoie (Lac Blanc), et Michel Levesque (Lac Émeraude). Geneviève Hamelin (Lac Ste-Anne) s'est jointe au comité dans les derniers mois.
- À la suite de l'année 1 du projet, 222 ISA ont été caractérisés à St-Ubalde par la firme Expertise M.P. et fils. Les ISA caractérisées de catégories P1 et P2 sont au nombre d'une centaine dont environ 50 pour le lac Émeraude (environ 50%). Au total quelques 750 ISA seront caractérisées sur 3 années.
- Pour le lac Émeraude, le chiffre est révélateur de l'importance de réaliser ce projet pour la santé des résidents et la qualité de l'eau du lac.
- En date du 7 mai 2025, la municipalité avait émis environ 8 permis et le double était en attente d'approbation. En date du début juin, un résident a réalisé en 1 mois le remplacement complet de son ISA, incluant le permis, les travaux et l'attestation de conformité.
- La caractérisation est un premier constat (analyse sommaire) afin d'être en mesure d'établir une priorisation dans la démarche. Une analyse complète aurait exigé de tous les résidents (dont les P3,4,5,6) des frais plus élevés dès le départ sans nécessité.
 - « *Élément d'information complémentaire : Lors du Conseil municipal du 17 juin 2025, le maire a confirmé que pour les prochaines caractérisations, les résidents pourront, en cas de désuétude de leur ISA et d'un remplacement assuré, ne pas faire la caractérisation initiale et faire plutôt l'étude de sol (analyse complète) pour optimiser les coûts.* »
- Il importe de comprendre également que, à la suite de l'analyse complète par un technologue, il se peut que la catégorisation puisse changer par rapport à l'initiale... à la hausse ou à la baisse. Dans ce cas, les délais calendrier seront aussi ajustés.
- La municipalité, accompagnée du comité ISA, ont mis en place 2 facilitateurs pour les résidents :
 - Un programme de financement afin de supporter tous les frais en lien avec le remplacement/modification/amélioration de l'ISA incluant le retrait des anciennes installations et le réaménagement post travaux. Le programme de financement sur 20 ans prévoit un taux d'intérêt préférentiel;
 - Une flexibilité sur le calendrier pour les résidents qui, malgré des démarches amorcées dès cette année, ne seront pas en mesure de compléter les travaux pour différentes justifications. La municipalité comprend que par exemple, la non-disponibilité de fournisseurs ou l'obligation de réaliser d'autres travaux préalablement pourraient amener des délais rendant impossible de compléter les travaux pour le 30 novembre 2025. Les reports pourraient donc être acceptés pour 2026.
- Les non-conformités réglementaires des ISA pourraient être résolues par le processus de dérogation mineure de la municipalité;
- Pour les catégories P3 et P4, des lettres de rappel devraient être envoyées sous peu pour se conformer en 2026.

Michel Lévesque conclut en informant que la municipalité prévoit faire une visite des lacs cet été afin de valider la conformité des quais et la présence d'abris temporaires ou de roulottes.

Plusieurs commentaires et questions ont été exprimés par les résidents :

- Que les échéanciers ne sont pas réalistes compte tenu du nombre d'ISA à remplacer et de la disponibilité de la main d'œuvre;
- Que la municipalité puisse offrir un programme de financement à 0% comme ce fut déjà le cas dans le passé (2011). Michel Lévesque mentionne que les frais d'intérêts seraient alors assumés par tous les résidents de St-Ubalde mais convient tout de même de faire suivre la requête à la municipalité;
- Que si tous les P1-P2 du lac Émeraude (~50) se réalisent cet été, les travaux pourraient avoir un effet néfaste pour le lac. Carole Robitaille mentionne qu'elle a posé la question à la municipalité et que cette dernière est peu inquiète des effets sur l'environnement. Michel Lévesque mentionne qu'assurément, l'impact sera plus faible (sédiments) que de laisser plusieurs ISA non conformes une autre année (azote, phosphate);
- Que la marge de manœuvre pour le report des travaux sur les ISA mériterait d'être clarifiée;
- Qu'une demande de consultation de l'ARLÉ auprès des membres de l'ARLÉ aurait été pertinente avant d'entreprendre un tel chantier. On rappelle que l'on consulte bien pour une baisse de 10\$ pour la cotisation annuelle de l'ARLÉ. Guy-Francis Julien mentionne que le projet est géré par la municipalité, en collaboration du comité des ISA. De plus, bien que le CA de l'ARLÉ a toujours été d'accord avec les objectifs du projet des ISA, des mises en garde quant au calendrier de réalisation et à la faisabilité des travaux ont été exprimées à notre représentant au comité des ISA ainsi qu'au Conseil municipal. Ces mises en garde n'ont pas été prises en compte et les décisions finales n'ont pas été soumises au préalable au CA de l'ARLÉ.

Guy-Francis Julien conclut l'assemblée générale en mentionnant son insatisfaction par rapport au manque de communication entre le CA de l'ARLÉ et la municipalité et le comité ISA sur ce dossier.

10.Varia :

- Aucun point n'est inscrit.

11.Levée de l'assemblée

Guy-Francis remercie les membres pour leurs présences et participation. L'assemblée se termine à 11h27.

Annexe A - LISTE DES MEMBRES PRÉSENTS à l'AGA

Total : 32 membres, 40 personnes

Adresse	Nom	Membres présents à l'AGA 2025	Nb invités présents à l'AGA 2025
3000	Eric Pleau	1	
3059	Maxime Baribeau	1	
3061	Eric Thibault, Marie-Josée Lépine	1	
3071	Patrick St-Cyr, Marie-Claude Dubé	1	1
3085	Michel Tremblay, Lina Pageau	1	1
3118	Michel Grégoire	1	
3122	François Bolduc, Donna Goodwin	1	1
3124	Ann Labrecque, Jean-Christophe Scholtes	1	
3128	Patrick St-Cyr, Marie-Claude Dubé	1	
3138	Claude Lambert	1	
3142	Jean Cardinal	1	
3240	Véronique Gagné et Lyne Therrien	1	
3330	Tremblay Claude	1	
3395	Marc Godin	1	
3445	Yves Marineau, Carole Robitaille	1	1
3465	Maxime Lauriault, Sarah Gagnon	1	
3475	Robert Parent, M.F. Tremblay	1	
3495	Gaétan Michaud	1	
3555	Guy-Francis Julien, Brigitte Pineau	1	1
3563	Guy Dumas, Louise Cloutier	1	
3565	Nathalie Santerre, Daniel Bolduc	1	
3571	Bernard Labelle, V. Martineau	1	
3581	Jean Camiré, Maude Lecourt	1	
3585	Igor Timofeev	1	
3589	Charlie Roy	1	
3593	Lise Lapointe	1	
3599	Florent Tessier, Rolande Hamelin	1	
3601	Michel, Louis, Bruno Lévesque	1	
3605	Daniel Cantin, Alice Cyr	1	
3607	Pierre Mainguy	1	2
3613	Aline Demers	1	
3617	Sylvie Lauzon, Louis Ouellet	1	1
Total		32	8